

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 6143-7, les articles D. 6143-33 à 6143-35 et l'article R. 6143-38 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Une délégation de signature est donnée à Madame Julie ARNOUL-JARRIAULT, Responsable des Achats des Marchés, à l'effet de signer, pour et au nom de Madame Mélanie VIATOUX, Directrice, l'ensemble des actes et courriers relatifs aux relations avec les compagnies d'assurances de l'établissement ou tierces, ainsi qu'à la gestion des demandes indemnitaires de toute nature présentées par les usagers ou leurs représentants.

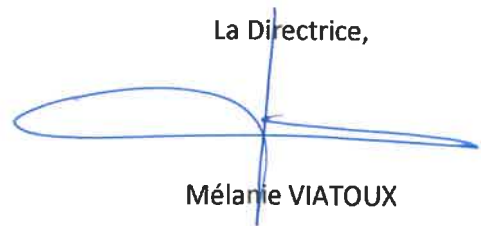
Article 2 : La décision portant délégation de signature n°13/2019 est abrogée.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Mme Julie ARNOUL-JARRIAULT. Copie en sera adressée au Conseil de Surveillance ainsi qu'à M. le Trésorier principal de l'établissement.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin ainsi que sur le site internet de l'établissement.

Fait à Saverne, le 4 mars 2021

La Directrice,



Mélanie VIATOUX